



Financé par
l'Union européenne



**Note de plaidoyer
pour le
renforcement du
système éducatif
burundais et
amélioration de
l'offre de
formation**

**Par le Réseau des organisations de la société civile au Burundi
Secteur Education**

Août 2022



Table des matières

Analyse de l'offre de formation au Burundi	4
Description des causes du problème de précarité des conditions d'accueil et d'apprentissage dans l'enseignement au Burundi	6
La surcharge des salles de classes et des bancs pupitres.....	6
Manque de l'équipement de base dans beaucoup d'écoles.....	7
Les dispositifs d'accueil ne permettent pas aux enfants vivant avec handicap d'accéder à l'école	8
Financement de l'éducation.....	9
Changement visé	11
Institutions ou personnes appelées à apporter une solution à ce problème	12
L'état.....	13
La commune	13
La communauté.....	14
Les employeurs.....	14



Introduction

La présente note de plaidoyer s'inscrit dans le cadre du projet renforcement des OSCs burundaises pour accroître leur contribution à la gouvernance et au développement socioéconomique, spécialement le programme DUKURIREHAMWE financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par le consortium Care International, Actionaid et REJA. Grâce à ce projet, les Organisations de la Société Civile, regroupées en six groupes sectoriels sont en train de mettre en œuvre des activités du plan de plaidoyer. Ces groupes sectoriels sont : agriculture, santé, environnement et changement climatique, emploi et entrepreneuriat des jeunes et des femmes, éducation, protection et lutte contre les VSBG. En effet, ce projet cadre avec les orientations stratégiques adoptées par le Gouvernement du Burundi dans le Plan National de Développement (PND) 2018 – 2027 qui reconnaît que les OSCs sont des acteurs incontournables du développement durable. L'axe 13 du PND vise à « consolider la bonne gouvernance par le renforcement du partenariat secteur public/société civile. »

Le projet DUKURIREHAMWE axe son intervention sur le fait que les Organisations de la Société Civile (OSC) et leurs réseaux et groupements au Burundi peuvent améliorer leur contribution à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi/évaluation des politiques publiques. C'est dans ce contexte que le groupe Sectoriel éducation appelé Réseau de la Société Civile Education (ROSCE), réparti en trois groupes de travail à savoir : a) Mobilisation de fond pour l'amélioration des conditions d'apprentissage dans les trois premiers cycle de l'enseignement fondamental ; b) Mise en application effective des prévisions de 950 heures (pour le 3^{ème} cycle et de 850 heures (pour le cycle 1 et 2) afin d'obtenir des résultats d'apprentissage plus performants ; c) Renforcement de la mesure présidentielle de 2005 sur la gratuité des frais scolaire au primaire pour garantir une éducation



fondamental, accompagnée de la suppression du concours national d'admission au secondaire, a permis la hausse des effectifs scolaires du quatrième cycle du fondamental qui sont passées de 128 283 en 2013 à 535 325 en 2014.

Comme les constructions des salles de classe n'ont pas suivi ce rythme d'augmentation d'effectifs au 4^{ème} cycle, ils ont occupé pour la plupart les classes qui étaient destinées à l'ancien enseignement primaire et beaucoup de groupes pédagogiques, surtout du premier cycle ont été combinées.

En 2018, des Normes et Standards des Constructions et Equipements Scolaires au Burundi ont été mis en place avec pour objectifs principaux :

- a) D'offrir un cadre normatif pour la planification, la programmation, la mise en œuvre, l'entretien et la maintenance des infrastructures et équipements scolaires y compris les constructions communautaires.
- b) De faire face à la problématique de la forte demande en infrastructures et équipements pour l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'Education.

Quelques ratios définis, à l'horizon 2020-2025, qui prennent en compte les questions sensibles liées à la scolarisation des jeunes filles, aux personnes vivant avec un handicap, à la protection de l'environnement :

- 40 élèves par SDC (salle de classe) au préscolaire ;
- 60 élèves par SDC au fondamental et au Post fondamental ;
- 50 élèves par cabine de toilette pour tous les niveaux ;
- 50 élèves par point d'eau sur les deux horizons.
- L'électrification par une installation photovoltaïque d'au moins le bloc administratif et 2 SDC du paquet minimum.

Cependant, selon l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages (l'ECVM) réalisée en 2014 au Burundi, 23% des enfants de 6 à 19 ans étaient en dehors de l'école. Le taux net de scolarisation (TNS) des 6-11 ans étaient de 72,9%. Le taux d'abandon s'élevait à 11,9 % pour les trois premiers cycles ; tandis que la même étude chiffrait le taux d'achèvement des trois premiers niveaux du cycle fondamental par les enfants de 11 ans à 51,9%.

Selon l'EADE, au cours de l'année scolaire 2018-2019, le taux d'achèvement du cycle fondamental par les enfants de 15 ans était de 28,2% et le taux d'abandon de 17,7%.

En effet, ces enfants non-inscrits à l'école ou inscrits mais ayant abandonné sont victimes des barrières socio-économico-culturelles et se retrouvent dans plusieurs catégories différenciés selon les causes d'exclusion : a) enfants vivant



avec handicap physique ou mental ; b) enfants exclus du système scolaire par mentalité, ignorance ou préjugés des parents ; c) des enfants albinos ; d) des enfants batwa, ; e) des enfants orphelins ; f) des enfants des ménages pauvres parmi lesquels on retrouve des rapatriés, des déplacés internes ; e) des jeunes en décrochage scolaires pour cause de grossesses non désirées etc.

D'autres enfants quittent prématurément l'école suite : a) à l'insuffisance, voire manque de latrines en général et de latrines non séparées pour les filles en particulier ; b) au ratio élèves/ salle de classe très élevé ; c) au manque de bancs pupitres et des manuels scolaires, etc.

Le Diagnostic National des Infrastructures et Equipements Scolaires (DNIES) a montré que ces derniers défis sont liés **au grand problème de précarité des conditions d'accueil et d'apprentissage** qui a un impact important sur le manque d'équité, d'inclusion et de faible qualité de l'éducation.

Description des causes du problème de précarité des conditions d'accueil et d'apprentissage dans l'enseignement au Burundi

La mesure de suppression, au Burundi en 2005, des frais scolaires au niveau de l'enseignement primaire, qui visait à permettre la réalisation de l'enseignement primaire universel au plus tard en 2015, conformément à l'engagement de la Communauté Internationale lors du forum de Dakar en 2000, a certes suscité un accroissement des effectifs scolaires mais n'a pas été suivi par l'amélioration des conditions d'accueil et d'apprentissage.

D'où le problème ci-haut évoqué se manifeste de diverses manières. Les manifestations les plus saillantes sont :

La surcharge des salles de classes et des bancs pupitres.

La taille du groupe pédagogique attendue dans le PSDEF était de 52 en 2015 au fondamental public, mais malheureusement, en 2018, il était encore de 93,4.

Pour l'année scolaire 2018-2019 le ratio élèves/salles de classe s'élevait à 42 pour l'ensemble du pays. Mais il restait de 74 aux trois premiers niveaux du fondamental malgré les nouvelles constructions d'infrastructures scolaires.

La surcharge des salles des classes entraînant celle des pupitres, le ratio élèves/pupitre dans les établissements publics est aussi intenable.



En effet, en tenant compte des pupitres qui sont en état d'utilisation uniquement (bon état et état acceptable), le ratio élèves/pupitre, au fondamental, était de 4,69 au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Or, partager un banc pupitre par plus de 3 élèves, particulièrement au premier cycle, est véritable un frein aux apprentissages, car, un élève mal assis est un candidat à l'inattention et au dérangement, ce qui lui expose à l'échec scolaire ou à d'autres défauts de fréquentation scolaire.

Selon le RESEN 2017, « Au-delà de 60 élèves par classe, les estimations montrent un effet négatif sur les résultats des apprentissages par rapport à une classe de moins de 40 élèves ».

Ceci peut être expliqué par le fait que, dans une salle de classe nombreuse :

- L'enseignant s'occupe d'un groupe hétérogène d'enfants et si la classe est nombreuse, les personnalités sont nombreuses et les capacités de l'enseignant à en tenir compte sont dépassées ;
- Le maître ne circule plus dans les rangées, parce que très serrées, il ne peut pas suivre chaque élève et donc, pas de relation entre maître et ses élèves,
- Il y a des bousculades qui font que les élèves se gênent en écrivant, se distraient, dérangent, le bavardage monte et il y a désordre, etc.
- Les cahiers ou les copies à corriger étant très nombreux, le maître est obligé de donner peu de travaux,
- Tous les élèves ne peuvent pas avoir l'occasion de répondre à la question du maître.
- Etc.

Manque de l'équipement de base dans beaucoup d'écoles

Le Diagnostic National des Infrastructures et Equipements scolaires (DNIES) a révélé que les communautés ont participé au financement de la construction/extension de 52,36% des écoles publiques du Burundi mais, qu'il demeure un problème de qualité des infrastructures scolaires mises en œuvre. La plupart de ces infrastructures n'ont aucun équipement de base comme l'électricité, l'eau et les latrines fonctionnelles.

En effet, le DNIES en s'intéressant aux infrastructures annexes devant compléter le paquet minimum des écoles a dégagé des résultats qui montrent qu'il est loin d'être atteint.

Sur 223 sites d'écoles ayant fait objet d'enquête, environ 3,96% d'entre eux dont 4 (0,13%) au fondamental disposaient de blocs laboratoires fonctionnels.



Pour ce qui est des équipements informatiques, sur 344 sites d'écoles recensés, 6,11% disposent de salle TIC dont 14 (0,35%) au fondamental.

Concernant l'équipement en bibliothèque, sur 632 sites d'écoles sujets d'enquête, 11,23% disposent de bibliothèques dont 77 (1,93%) au fondamental.

Sur 382 sites d'écoles visités, 7,79% disposent de cantines scolaires.

Ce sous-équipement dans plusieurs écoles pêche contre le principe que la manipulation est sans égal dans l'enseignement, comme le dit le proverbe chinois " j'entends et j'oublie, je vois et je me souviens, je fais et je comprends". Même pour les écoles où on peut en trouver, les classes pléthoriques ne permettent pas à chaque apprenant de procéder à l'utilisation de l'ordinateur ou du matériel de laboratoire.

Les dispositifs d'accueil ne permettent pas aux enfants vivant avec handicap d'accéder à l'école

Les résultats du DNIES montrent que, sur 5 629 écoles, seulement 228 écoles (soit 4,05%) intègrent des dispositifs permettant aux personnes vivant avec handicap d'accéder aux salles de classes et installations existantes. Au fondamental public, on a constaté que 13,72% des écoles publiques ont des dispositifs pour accueillir les personnes vivant avec handicap.

Les dispositifs d'accueil varient en fonction de la vocation de l'école et la répartition est la suivante :

- 32,02% des écoles ont des rampes d'accès ;
- 7,46% des écoles ont des gardes corps et main courante ;
- 13,16% des écoles ont à la fois des rampes, gardes corps et main courante ;
- 47,37% des écoles ont soit des béquilles, soit des latrines réservées aux personnes vivant avec handicap, soit du matériel de vision oculaire, des vélos ;
- 5,55% des cabines de latrines ne sont pas totalement séparées entre les 2 sexes,
- 318 cabines de latrines dédiées à l'hygiène menstruelle

Or, il est connu que des écoles qui n'ont pas de latrine peuvent constituer une cause d'abandon scolaire par des élèves, particulièrement les filles.

La conséquence de cette situation est que beaucoup d'enfants vivant avec handicap ne sont pas scolarisés, et les quelques scolarisés le sont dans des conditions précaires.



En effet, selon le DNIES, l'effectif des enfants vivant avec handicap inscrits dans les écoles représente 0,29% de l'effectif des élèves au niveau national.

Financement de l'éducation

Selon le RESEN, les dépenses publiques d'éducation ont faiblement progressé entre 2014 et 2019

Entre 2014 et 2019, les dépenses allouées au secteur de l'éducation par l'Etat burundais ont faiblement augmenté à un rythme moyen annuel de 1,9%. Pour le compte de l'année scolaire 2018-2019, elles ont été évaluées à 329 milliards BIF, contre 299 milliards en 2014-2015. Ces dépenses publiques sont essentiellement constituées de dépenses courantes, destinées notamment au paiement des salaires du personnel enseignant et administratif.

En effet, sur la période, la part des dépenses courantes dans le budget du secteur est estimée à 99,2%. De plus, cette part s'est renforcée dans le temps passant de 98,2% en début de période à 99,5% en 2018-2019. Très peu de dépenses d'investissement ont de fait été exécutées pour le secteur. Estimée à seulement 0,8% en moyenne sur les cinq années, la part de l'investissement dans le budget public du secteur, qui n'était estimée qu'à 1,8% en 2014-2015, a progressivement diminué avec l'augmentation des dépenses courantes. Ainsi, en 2018-2019, seul 0,5% du budget public de l'éducation a été affecté à l'investissement.

Toutefois, le Burundi semble davantage prioriser son secteur éducatif comparativement à d'autres pays d'Afrique subsaharienne. Le budget alloué à l'éducation dépasse les 20% du budget général de l'Etat pour l'exercice 2022. Mises en lien avec la richesse nationale produite chaque année, les dépenses allouées au secteur de l'Education ont représenté 5,7% en moyenne du PIB du Burundi sur la période. Lorsqu'on compare cette proportion à celles observées dans différents pays d'Afrique subsaharienne entre 2013 et 2018, le Burundi se présente comme l'un des pays qui accorde une priorité plus élevée à son secteur de l'éducation, la moyenne de l'échantillon pour lequel des données récentes étaient disponibles étant évaluée à 3,7%. Le pays fait même mieux que d'autres aux PIB par habitant plus élevés comme la Côte d'Ivoire (aux dépenses publiques d'éducation représentant 4,4% de son PIB en 2018), le Sénégal (4,7% de son PIB en 2018) ou encore le Kenya (5,3% de son PIB en 2018). Ainsi, le Burundi se classe avec le Burkina-Faso (6% de son PIB en 2018), le Togo (5,5% de son PIB en 2018) et le Niger (4,9% de son PIB en 2018) dans le groupe des pays ayant certes des niveaux de PIB par habitant les plus faibles



de l'échantillon, mais qui contribuent le plus à l'éducation proportionnellement à leur PIB.

En effet, alors que les dépenses publiques d'éducation dans le pays étaient estimées à 24,1% des dépenses totales de l'Etat en 2018-2019, cette proportion ne dépassait pas les 20% dans les autres pays comparateurs de l'échantillon.

L'Education bénéficie cependant très faiblement, et de moins en moins des dépenses publiques d'investissement.

Par ailleurs, sur tous les investissements effectués par l'Etat sur ressources nationales entre 2014 et 2019, le secteur de l'Education n'a bénéficié que de seulement moins de 1% en moyenne. De plus, cette allocation a progressivement baissé sur la période, passant de 1,8% en 2014-2015 à 0,4% des dépenses en capital totales de l'Etat en 2018-2019.

D'un point de vue de leur évolution, les dépenses d'investissement sur ressources nationales allouées à l'Education ont donc baissé avec les dépenses totales d'investissement du pays. Toutefois, il est important de noter que cette baisse a continué après 2016-2017, et ce en dépit de l'augmentation de la part des dépenses globales d'investissement dans le budget du pays après cette année. Ainsi, le secteur de l'Education aurait été utilisé comme variable d'ajustement dans la répartition des dépenses publiques, d'investissement notamment.

Ce faible niveau des investissements publics alloués à l'éducation, et leur évolution apparaissent sans aucun doute comme un signe alarmant de détérioration de l'environnement éducatif burundais. En effet, autant d'un point de la construction de nouvelles infrastructures afin d'accueillir les effectifs additionnels que de la maintenance des infrastructures déjà existantes, un niveau aussi faible d'investissements publics ne saurait garantir non seulement un accès important à l'éducation, mais aussi la qualité nécessaire au développement du secteur éducatif du pays sur les années à venir.

Plus des 2/3 de l'enveloppe allouée au secteur a servi à payer les enseignants, cette part progressant de plus en plus dans le temps, au détriment des autres postes, d'investissement notamment.

Les dépenses publiques de l'Education entre 2014-2015 et 2018-2019 se constituent essentiellement de dépenses de salaires du personnel enseignant. En effet, sur la même période, environ les deux tiers de l'enveloppe globale allouée au secteur ont servi à payer les enseignants. Cette prépondérance de la masse salariale enseignante s'est notamment renforcée au fil des années, passant ainsi de 199 millions BIF en 2014-2015, soit 66,4% du budget du secteur, à près de 243 millions BIF en 2018-2019, soit 73,8% du budget.

Par ailleurs, le deuxième poste principal d'allocation est celui des dépenses de fonctionnement qui totalisent environ 11,5% en moyenne du budget du



secteur sur la période. Passant de 37 millions BIF en 2014-2015 à 32 millions en 2018-2019, ces dépenses ont toutefois souffert de la prédominance de la masse salariale, ce qui se matérialise par le fait qu'elles aient connu une baisse moyenne d'environ 2,7% chaque année sur la période.

Loin derrière les dépenses salariales et celles de fonctionnement, l'investissement sur ressources nationales ne représente que 0,8% en moyenne sur la période. Mais plus encore, cette proportion a considérablement baissé dans le temps, passant de 1,8% en 2014-2015 à seulement 0,5% du budget de l'Education en 2018-2019. Ainsi, les investissements sur ressources nationales dans le secteur, ne représentant à la base qu'une part très faible dans son budget, ont de plus chuté de près de 20,7% en moyenne annuelle entre 2014-2015 et 2018-2019, soit la plus grande baisse comparée aux autres postes.

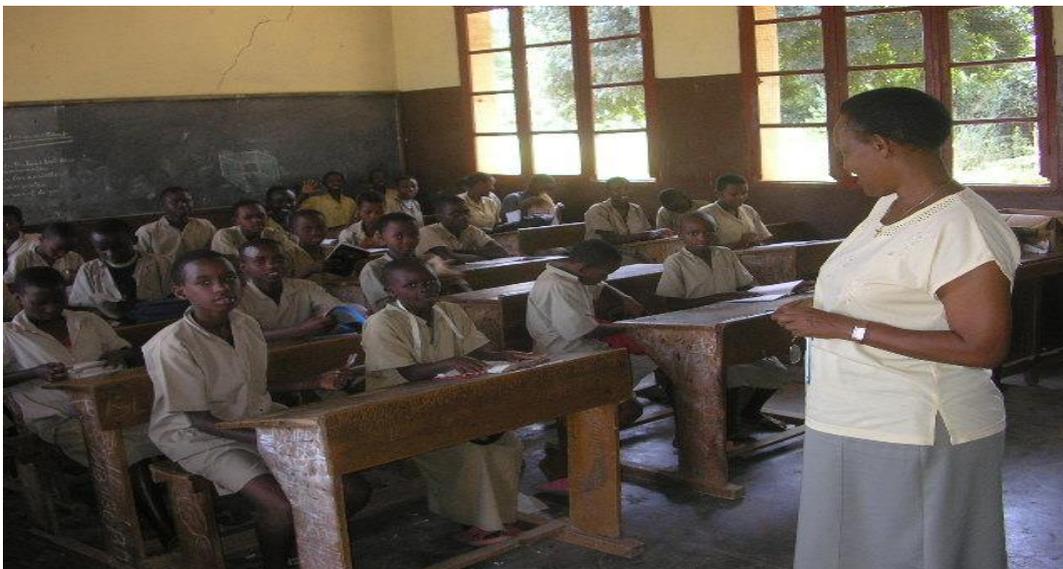
Changement visé

La solution à ce problème à plusieurs causes serait d'améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage en mobilisant des communautés pour réhabiliter/construire de nouvelles salles de classes en nombre suffisant et des partenaires locaux, plus spécifiquement les employeurs, pour équiper les salles de classe en tenant compte de l'inclusion.

Donc, il est visé de sortir de cette situation de précarité observée lors de notre descente dans les écoles.



Etudier dans des conditions acceptables comme est illustrée par l'image ci-après :



Institutions ou personnes appelées à apporter une solution à ce problème



Les solutions recherchées peuvent provenir de trois principales origines présentées ci-après.

L'état

L'état est le premier garant de la disponibilité des infrastructures pour la scolarisation de ses enfants.

Il les construit directement ou les fait construire par principe de subsidiarité.

Pour donner un bon exemple, l'Etat devrait appliquer les normes de la qualité d'apprentissage dans les écoles publiques afin d'avoir la force de l'exiger aux écoles privées.

En outre, l'état forme et recycle les enseignants qu'il affecte dans les différentes écoles.

Mais l'état mener d'autres actions comme : a) augmenter le budget ; b) négocier des financements plus consistants auprès de bailleurs ; c) mettre en place des financements alternatifs (taxe éducation, interventions de la diaspora,...), d) mobilisation de la population pour la construction de salles de classes ; e) amélioration de la gestion des ressources disponibles ; f) renforcer les réseaux scolaires ; g) partage équitable de ressources, réduire les taxes et accorder exonérations aux employeurs qui s'engagent à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, etc...

La commune

Conformément à la loi de 2010 instaurant la décentralisation communale, cette entité est devenue dès lors l'épicentre du développement local au Burundi.

La commune assure les services publics répondant aux besoins de la population et qui ne relèvent pas, par leur nature, leur importance ou par détermination de la loi, de la responsabilité directe de l'État.

En outre, la loi du 25 mai 2015 stipule que « La commune a la charge de la construction, de l'équipement et de l'entretien des établissements publics communaux destinés à l'enseignement préscolaire, fondamental, professionnel, secondaire et supérieur » (*Article 7, Section 3, Chapitre II Des compétences transférées à la commune*).

Cependant ses moyens financiers étant limités et disposant de beaucoup de charges à assumer, la commune peut déléguer la maîtrise d'ouvrage aux communautés pour la construction de leurs écoles.

Dans de tels cas, elle garde néanmoins la responsabilité de :

- Rendre disponible les terrains et déterminer la méthodologie d'appropriation pour extension du domaine scolaire ;



- Faire une analyse des performances des différentes approches en termes de capacité de production, de qualité des travaux, et de coût-efficacité ;
- Faciliter et soutenir les investisseurs privés dans le domaine de l'éducation ;
- Etablir des mécanismes et critères pour la planification des nouvelles constructions aux niveaux communautaires sur base des données des cartes scolaires communales ;
- Faire le recensement des enfants handicapés à scolariser ;
- Veiller au respect :
 - ✓ Des normes et standards pour la construction d'école ;
 - ✓ De l'inclusion (filles, enfants vivant avec un handicap), ainsi que la limitation des risques environnementaux (inondations, glissements de terrain, risque sismique);
 - ✓ Etc.

La communauté

Etant donné que les communes ont beaucoup de responsabilités à assumer, ces difficultés d'insuffisances d'infrastructures et équipements scolaires peuvent trouver une solution au travers de la délégation, par les communes, de la maîtrise d'ouvrage aux communautés pour la construction de leurs écoles.

Les communautés contribuent déjà à la construction des écoles sous différentes formes : collecte des matériaux locaux de construction et leur transport ainsi que la collecte des cotisations pour l'achat des briques, du ciment, paiement de la main d'œuvre, etc

On peut aussi recourir aux contributions des acteurs nantis de la communauté qui peuvent donner des contributions en nature, en espèce ou même construire des salles de classes entières.

Il s'agit notamment des congrégations religieuses, des ONGs et des organisations de la société civile, des commerçants, de la diaspora, des femmes et des hommes d'affaires, etc.

Les employeurs

Ceux-ci sont les premiers bénéficiaires de l'éducation. Le système éducatif est la machine qui produit ses intrants qui sont les ressources humaines.

Ces employeurs devraient donc investir dans l'éducation pour avoir des collaborateurs compétents capables d'améliorer leurs affaires.



Comme les moyens à disponibiliser pour amélioration des conditions d'apprentissage sont plus diversifiés, les employeurs auraient à contribuer pour l'équipement des bancs pupitres et supports pédagogiques.